

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 septembre 2023.

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Isabelle WICKI, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUX, Guy LE DROGO, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Héléne PINET, Sandrine AUGIER.

**POUVOIRS** : Patrick GROUPIERRE à Suzanne BROT, Corine ARSAC à Stéphanie HOuset, Laurent PEMEANT à Antonin KOSZULINSKI, Valérie GARCIA à Daniel GROUSSON, Michel BERNE à Geneviève GIRARD, Jean-Michel BOCHATON à Pierre TRAPIER, Claude ILLY à Sandrine AUGIER

### **OBJET : Dénomination Allée des Champs - PORTES LES VALENCE**

Madame le Maire propose la dénomination de la voie desservant les maisons situées sur les parcelles A00297, AO0295, AO0294, AO300 à AO0302 afin de revoir la numérotation de rue et alimenter la Base d'adressage Nationale. En effet, pour l'instant, les résidents utilisent à la fois et allée Champs Fleuris et rue Descartes.

Madame le Maire propose donc que cette voie soit dénommée exclusivement « **Allée des Champs** ».

Il avait été proposé dans la délibération du 25 avril 2023 Allée des Champs Fleuris, mais cela porte confusion avec Allée Fleurie.

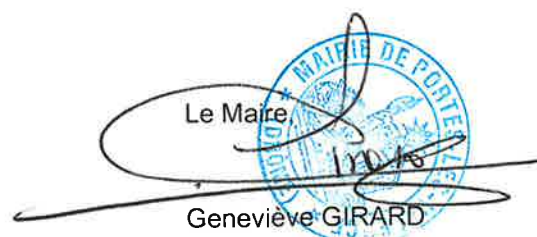
Cette nouvelle dénomination de voie « **Allée des Champs** » permettra l'attribution d'une numérotation de rue à chaque maison et facilitera ainsi la distribution du courrier, la livraison des colis et surtout l'arrivée des secours aux différentes constructions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 33 voix pour, décide :

- d'approuver la présente délibération
- d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 19/09/2023

Le Maire  
  
Geneviève GIRARD